

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Nouvelles

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1939, tome 38, p. 164-170

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

NOUVELLES

S. E. L'AMBASSADEUR DE FRANCE DECORE

Mgr BURQUIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Le lundi 20 mars, la fête de S. Joseph fut célébrée à l'Abbaye avec solennité. S. E. Mgr Burquier célébra l'office pontifical pendant lequel le Chœur mixte du Collège chanta la « Missa brevis » de Palestrina,

Après la messe eut lieu, dans les salons de l'Abbatat, la remise de la Croix de la Légion d'honneur à Mgr Burquier. S. E. l'ambassadeur de France à Berne, M. Alphand, accompagné du secrétaire de l'ambassade, M. le comte de Menthon, et de MM. Durieux et d'Alexandry, consuls de France à Lausanne, voulut en personne présider à cette cérémonie. Les chanoines de l'Abbaye, auxquels s'étaient joints quelques confrères du Grand St-Bernard, étaient tous présents.

M. Alphand dit avec délicatesse les titres de l'ancien aumônier des internés français à Leysin à la distinction que le gouvernement français lui accordait. Le dévouement dont il fit preuve a retenu l'attention du Président de la République et de son ministre des Affaires étrangères, M. Bonnet, et c'est la raison pour laquelle M. Alphand est heureux d'épingler sur la poitrine de Mgr Burquier la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. L'ambassadeur décore ensuite le nouveau chevalier des insignes de sa distinction et lui donne l'accolade.

M. Charles Haegler, préfet du district et délégué du Conseil d'Etat, prit alors la parole et, dans un discours d'une belle tenue, se plut à renouveler à M. Alphand les sentiments d'amitié du gouvernement valaisan à

l'adresse du pays qu'il représente si dignement à Berne et félicita vivement, au nom des autorités civiles du canton, Mgr Burquier de l'honneur qui lui était échu.

Mgr Burquier sut trouver dans son cœur les mots qu'il fallait pour exprimer sa gratitude envers l'ambassadeur de France et le gouvernement de la République, puis il pria le délégué du Conseil d'Etat de remercier ce dernier des marques de sympathie qu'il ne manque pas de lui prodiguer.

Après le dîner qui fut servi aux hôtes de l'Abbaye à la table de la Communauté, les élèves du Collège donnèrent un concert en l'honneur de S. E. l'ambassadeur de France et des personnalités qui l'accompagnaient. Tour à tour, le Chœur d'hommes, le Chœur mixte et la fanfare se produisirent sous la direction de MM. les Chanoines Broquet, Peiry et Revaz, dans des morceaux de musique qui furent un vrai régal.

Puis, en langues française, allemande, italienne, romanche, anglaise et espagnole, des étudiants (MM. Gérard Glasson, Bruno Widmann, Georges Glardon, Gaspard Jörger, Peter Noble Mathews, Roberto de Robert y Rocamora) adressèrent à l'ambassadeur et à Mgr Burquier des hommages et des compliments respectueux. La « Marseillaise » et l'« Hymne suisse » retentirent alors dans les vastes corridors.

M. Alphand, répondant aux souhaits des élèves, eut des paroles extrêmement cordiales pour l'Abbaye et Mgr Burquier, puis il magnifia le rôle du prêtre dans le monde, engageant ses jeunes auditeurs à rester toujours fidèles à l'éducation chrétienne qu'ils reçoivent.

Le souvenir que nous gardons de la seconde visite de S. E. M. Alphand à l'Abbaye de St-Maurice est de ceux qui ne s'effaceront jamais. Nous osons espérer que M. l'ambassadeur, M. le comte de Menthon et MM. les consuls de Lausanne auront emporté de leur passage chez nous le même agréable et réconfortant souvenir.

A LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT VALAISAN

Monsieur le Conseiller d'Etat **Oscar de Chastonay**, vice-président du gouvernement valaisan jusqu'au 30 avril dernier, assume, à partir du premier mai, la présidence du Conseil d'Etat. Nous présentons au nouveau président nos compliments respectueux et nous formons le vœu qu'il puisse accomplir sa tâche avec le succès que méritent ses compétences et son dévouement.

AU GRAND CONSEIL

M. Bernard de Lavallaz, député, président de Collombey, a été nommé premier vice-président du Grand Conseil valaisan. Nos félicitations.

ORDINATIONS

A St-Maurice, Carthage et Fribourg, la fête de l'Annonciation de la Vierge, le 25 mars, a été marquée par l'ordination de plusieurs de nos Anciens.

A St-Maurice, MM. les Chanoines **Joseph Farquet** et **Patrice Vergères** ont été ordonnés prêtres par S. E. Mgr Burquier. Le premier a célébré sa première messe solennelle en l'église abbatiale de St-Maurice le lendemain, 26 mars. M. le Chanoine Bussard prononça le sermon de circonstance. M. le Chanoine Vergères a chanté sa première messe solennelle le 16 avril, à Plan-Conthey, et M. le Chanoine Eugène de Werra prononça le sermon de fête. Le primiciant était conduit à l'autel par son oncle, M. le Chanoine Flavien Vergères, qui célèbre cette année le 30^e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Le même jour, les RR. PP. **André Perraudin**, de Bagnes, et **Antoine Agustoni**, de Lugano, membres de la Société missionnaire des Pères Blancs du cardinal Lavignerie, ont été ordonnés prêtres à Carthage.

Le R. P. Perraudin célébrera sa première messe solennelle en l'église de Bagnes le 2 juillet prochain.

Enfin MM. les abbés **Laurent Geinoz**, de Neirivue (Fribourg) et **Michel Billod**, du Cerneux-Péquignot, (Neuchâtel) ont reçu le diaconat, des mains de S. E. Mgr Besson, en la cathédrale de Fribourg.

MARIAGES

M. Joseph Perroulaz, de Bulle, a épousé Mademoiselle Antonie Caille, de La Tour-de-Trême.

M. Paul Schuler, de Schwyz, a épousé, en l'église de Zoug, le 18 avril, Mademoiselle Friedy Pfyl, de Zoug.

M. Léon Bochud, de Bulle, a épousé, le 15 avril, Mademoiselle Yvonne Schaffter, de Courtételle (Jura bernois).

M. Adamir Aubry, de Colombier (Neuchâtel), a épousé, en avril, Mademoiselle Marie-Louise Roulin, de Neuchâtel.

NOMINATION MILITAIRE

M. le capitaine **Louis Pignat**, professeur de gymnastique au Collège, a été nommé commandant des troupes de couverture de frontière de la région de St-Maurice.

NOMINATION

M. le Chanoine **Edgar Voirol**, vice-président de la Fédération des Eclaireurs suisses, a été nommé commissaire international et commissaire de la presse.

DISTINCTION

M. le notaire **Charles Girard**, conseiller municipal à Martigny, a reçu du Conseil de l'Œuvre du « Souvenir français », à Paris, le 4 février 1939, la médaille d'argent

du « Souvenir français » et le diplôme de cette distinction.
Nos félicitations.

SUCCES MUSICAL

M. **Louis Revaz-Masserey**, fonctionnaire des C.F.F. à Loèche, qui vient d'être nommé commis de I^{re} classe à la gare de Sion, a obtenu au Conservatoire de Lausanne son diplôme de perfectionnement de violon.

DANS LE BARREAU ET LE NOTARIAT

M. **Amédée Délèze**, conservateur du Registre Foncier à Monthey, a obtenu son diplôme d'avocat.

M. **Joseph-Marie Detorrenté**, de Monthey, a obtenu son diplôme de notaire.

SUCCES UNIVERSITAIRES

M. **Pierre Moret**, de Sion, a réussi brillamment son examen d'Etat de dentiste, à l'Université de Genève.

M. **André Burlet**, de Lausanne, a réussi la première partie de son doctorat en droit à l'Université de Lausanne.

MM. **Pierre Gard** et **Maurice Michellod**, de Martigny, ainsi que M. **Henri Waridel**, d'Aigle, ont réussi avec succès leur second propédeutique de médecine à l'Université de Lausanne.

M. **André Girard**, de Martigny, a réussi avec succès son premier examen de droit à l'Université de Lausanne.

MM. **François Boissard**, de Monthey, et **Eugène Coquoz**, de Riddes, ont réussi leur premier propédeutique en pharmacie à l'Université de Lausanne.

M. **Raymond Chappuis**, de Develier (Jura bernois), a subi avec succès le premier propédeutique à la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.

M. **Jean de Werra**, de Martigny, a subi avec succès son premier propédeutique de médecine à l'Université de Zurich.

DANS LA SOCIETE DES ETUDIANTS SUISSES

M. **Jean-Charles Paccolat**, candidat juriste, de Martigny, a été nommé président de la Lémania, section académique de l'Université de Lausanne, pour le semestre d'été.

LES ARTS A L'EXPOSITION NATIONALE DE ZURICH

La commission de construction du Pavillon d'art religieux à l'Exposition nationale de Zurich a confié à M. **Paul Monnier**, de Sierre, la décoration murale de l'entrée du Pavillon. Le sujet représente l'annonce de l'Evangile.

POUR LA DEFENSE DU PATRIMOINE SPIRITUEL DE LA SUISSE

Au Conseil national, un grand débat s'est engagé, pendant la session de mars, sur la défense du patrimoine spirituel de la Suisse. M. le Conseiller d'Etat **Maurice Troillet** fut le rapporteur français, très écouté et très applaudi, de cette grave et importante question. Relevons de cet exposé substantiel le passage relatif aux valeurs religieuses.

« Il serait bon, a dit M. Troillet, que l'on se souvienne, quand on parle du respect de la dignité et de la liberté humaines, qu'il est le fruit de l'éducation chrétienne et de la jeune Confédération.

Il y a là un fait historique qu'on ne saurait ignorer purement et simplement. Si religieuse, en effet, est la sainteté d'un Nicolas de Flüe, religieuse est la grandeur morale d'un Vinet. Mais c'est aussi un fait présent. Tout homme d'élite est tel, selon le mot de William James, qui répond à « l'appel du héros » dont le type surhumain est le Christ Seigneur. Aussi regrettons-nous que le message (**Réd.** Il s'agit du message envoyé par le Conseil fédéral aux Chambres sur la défense spirituelle de la Suisse) ne voie, dans la représentation des différentes confessions religieuses au Pro Helvetia (**Réd.** Fondation qui sera créée, à la suite du vote unanime du Parlement, en vue de coordonner les efforts prévus en faveur de notre défense spirituelle) que des échantillons de culture suisse. Leur voix risque fort d'être couverte par des réclamations plus tapageuses.

Pendant il faut à tout prix que ces voix se fassent entendre. Je ne prêche pas un impérialisme religieux, qu'au reste notre Constitution de 1874 aurait beau jeu de tenir en échec, mais nous devons reconnaître que tous nos efforts politiques, pédagogiques, policiers sont voués à l'impuissance devant la contagion vertigineuse des mystiques humaines. Les vicissitudes des Eglises dans les pays qui nous entourent nous apprennent à quel point le sens religieux retient l'homme d'être absorbé dans une communauté infra-humaine et idolâtrique. Car l'homme religieux sait que sa présence devant l'au-delà, dans l'expérience de la mort, est un drame personnel qu'il vit dans le secret de son cœur. Sans doute, il peut être écrasé, mais dans l'humilité de « l'obéissance aux lois non écrites », comme le dit la jeune Antigone du poète grec, éclate la splendeur de sa force, et dans la mort, l'éternelle majesté du sacrifice.

Il y a donc là, avouons-le, quelque chose qui dépasse l'ordre politique qui est notre domaine strict — et nous devons faire appel aux confessions religieuses de la Suisse pour que leur influence s'exerce comme le rayonnement pacifique d'une chaude amitié, lequel importe essentiellement à notre vie nationale. »

A L'ECOLE DE COMMERCE DE SIERRE

Nous avons reçu le rapport de l'Ecole de commerce des jeunes gens de Sierre pour l'année scolaire 1938-1939. L'établissement a été fréquenté par 97 élèves, ce qui indique le crédit dont jouit très justement cette maison d'instruction. Aussi fallut-il, dès le début de l'année, pourvoir rapidement à l'agrandissement des locaux affectés aux classes et aux études. Des diplômes de fin d'études commerciales ont été délivrés à 8 élèves, dont 3 avec mention « bien » et cinq avec mention « assez bien ».

Le rapport de M. le Chanoine **Bernard Boin**, Directeur de l'Ecole, passe en revue les faits saillants qui ont marqué l'année scolaire, remercie toutes les personnes qui ont prêté leur concours à la bonne marche de l'institution et fait quelques remarques appropriées sur la facilité que l'on a, de nos jours, d'invoquer les prétextes les plus insignifiants pour justifier des absences aux cours qui sont très préjudiciables au progrès intellectuel. D'autre part il insiste sur le fait que l'année scolaire, à l'Ecole de commerce de Sierre, commence à Pâques.

L'ACCUEIL DE LA PRESSE A LA DERNIERE

ŒUVRE DE M. LE CHANOINE L. PONCET

Les 16 et 19 mars 1939 le « Vieux-Pays » de St-Maurice créait au théâtre de la ville une œuvre inédite de M. le Chanoine **Louis Poncet**, curé de Finhaut. Intitulée « Grégoire et Florine », la pièce gagna les suffrages enthousiastes du nombreux public qui était venu l'applaudir. Les interprètes, à leur tour, remportèrent un franc et légitime succès.

Le spectacle débutait par des chants et des danses qui mirent bien en valeur et les ressources vocales et les aptitudes chorégraphiques des membres du « Vieux-Pays ». Rendons un juste tribut de louange à leurs animateurs, MM. **Louis Pignat** et **Fernand Dubois**, instituteurs. Les chants exécutés étaient signés par MM. **Arthur Parchet**, Chanoines **Louis Broquet** et **Edgar Voirol**.

Metteur en scène et régisseur du divertissement en deux actes de M. le Chanoine Poncet, M. le Chanoine **Georges Cornut** et M. **Jean-Marie Gogniat**, s'acquittèrent fort bien

de leur tâche et il n'est que de relire, après avoir assisté aux représentations, les critiques publiées dans les journaux de la Suisse romande, pour s'en convaincre.

En voici quelques extraits.

Après avoir loué M. le Chanoine Poncet d'avoir écrit une pièce où les productions du folklore tiennent une large place et qui « n'en comporte pas moins un dialogue important, nerveux, dépourvu de ces répliques à complications dont s'accommodent mal des acteurs plus ou moins débutants », M. Nicollier, dans la « Gazette de Lausanne » du 20 mars, a écrit : « Récemment, M. Bondallaz, préfet de Romont, évoquait dans « Terres rouges » le temps de la conscription étrangère en pays gruyérien. A son tour le chanoine Poncet a dépeint certains aspects de la vie valaisanne au moment où les armées napoléoniennes étaient à la recherche de conscrits solides et délurés. On voit dans sa pièce où la gaieté alterne avec l'émotion, l'angoisse du départ, la fête de l'Epiphanie, etc.. Bref, une vision colorée de la vie et des coutumes en Bas-Valais aux environs de 1810. Volontairement, M. Poncet a laissé aux figurants une large part d'un débat qu'il a voulu simple et naturel, calqué sur les mœurs d'autrefois. Le public ne s'y est pas trompé et a su ménager à ce spectacle agréable quoique composite l'accueil qu'il méritait. »

Dans le « Courrier de Genève » du 17 mars, Me Paul Casetti souligne le magnifique exemple donné par nos cantons romands, et surtout par le Valais, dans le travail qui s'accomplit « en vue de doter notre pays d'un art dramatique populaire, qui trouverait sa raison d'être et sa joie dans l'exaltation de sentiments simples. » Il ajoute : « J'admire que des auteurs sachent s'évader du ciel qui trop souvent nous écrase pour nous redire une illusion pure qui ne peut naître que dans l'exposition d'une vérité franche, dépouillée de tous les vains accessoires que la ville impose dans sa politesse et sa convenance. Et j'aime d'entendre que des hommes vivent une vie plus libérée que la nôtre, et que des auteurs surtout, ne se soucient point du seul mérite que donne une technique purement dramatique, nous restituent une émotion directe, ressentie chaque jour au contact d'hommes qui aiment plus qu'ils ne désirent, qui croient plus qu'ils n'espèrent et qui chantent une joie vraie. Peut-être, ici et là, le dépaysement pour nous est profond qui nous fait voir un peu de naïveté où il y a véritablement un net dépouillement et aussi une excessive simplicité où l'on a voulu transposer une vie cependant réelle. Mais pourtant je m'enchanté des résultats de ces essais. »

Me Casetti analyse ensuite « Grégoire et Florine », puis conclut : « J'ai passé à l'entendre un moment sain et grand et ce n'est point trop de remercier M. le Chanoine Poncet d'avoir su garder, hors de toute illusoire littérature, ce goût merveilleux de la vie simple qui apaise et délivre.

Il ne veut pas être un homme de théâtre et il n'a pas le goût d'une excessive psychologie qui creuse un moment de vie, et de ce renoncement je le félicite puisque la tâche qu'il se donne est plus grande et infiniment plus efficace, voulant surtout comprendre, amuser et distraire ceux que dans son sacerdoce il est appelé à aimer et à émouvoir dans leur foi. »

M. Max Gay, dans le « Nouvelliste valaisan » du 17 mars, a écrit : « Le drame donne lieu en son premier acte à des chœurs, des danses, de la musique encore, qui s'encadrent si bien à l'action qu'on les trouve plus réussis qu'en première partie. (**Réd.** Cette première partie du programme comportait uniquement des chants et des danses.) Le deuxième acte ne laisse pas d'émouvoir et, au total, c'est une œuvre qui vient s'ajouter sans la déparer, loin de là, à la liste déjà longue et brillante des œuvres de M. le chanoine Poncet. »

F.-M. BUSSARD